

Les finances sont alimentées par

1. les cotisations des membres adhérents
2. les subventions

- du Conseil Départemental de la Loire,
- des communes du département,
- de la Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité pour des opérations exceptionnelles.

L'association bénéficie du soutien de la mairie de SAINT-PRIEST-EN-JAREZ, d'EDF-GDF.

Nos partenaires sont les collectivités territoriales accueillantes, les établissements publics, les entreprises privées et organismes divers qui répondent à nos demandes de formation et de visite.

L'adhésion à l'association est un engagement personnel à une démarche collective qui s'exprime

- par la reconnaissance de sa légitimité et le soutien qui peut lui être accordé,
- par l'élaboration de projets au bénéfice des élu(e)s,
- par la participation aux actions organisées en leur faveur.

Il nous paraît essentiel que l'Association des Femmes élues de la Loire constitue une instance représentative forte prise en compte dans le paysage politique du département.

### **Nos soutiens**

- **Conseil Départemental de la Loire**
- **Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité de la Loire**
- **Mairies**